



DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-15

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
OBJET : <i>Désignation des délégués au SYndicat mixte du GAz de la région Montbéliard (SYGAM)</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 4</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 5 des statuts du SYGAM, chaque commune membre est représentée au Comité Syndical par 2 délégués titulaires.

En outre, ce même article prévoit également que chaque commune dispose d'un délégué suppléant avec voix délibérative (en cas d'empêchement d'un titulaire) élu dans les mêmes conditions que les délégués titulaires.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de ses représentants (titulaires et suppléant) dans les meilleurs délais afin de permettre l'installation du Comité Syndical qui doit intervenir, conformément aux dispositions législatives en vigueur, dans un délai de 4 semaines à compter de l'élection des maires.

Madame la Maire présente trois candidats dont un suppléant.

Elle a également demandé, en préparation de la séance du Conseil Municipal, aux membres de l'opposition, de présenter s'ils le souhaitent, trois candidats dont un suppléant.

Candidats proposés par Madame la Maire	Candidats proposés par l'opposition
Délégué titulaire 1 : Jean GATSCHINE	Délégué titulaire 1 : Christian BESSIERE
Délégué titulaire 2 : Jean-Pierre MONNIN	Délégué titulaire 2 : Cédric FEBVAY
Délégué suppléant : Ana-Alexandra NEGRUT	Délégué suppléant : Maeva SANDRI

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée pour les candidats proposés par ses soins ou ceux proposés par l'opposition (si des candidats ont été proposés).

Vote :

Candidats proposés par Madame la Maire : 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

Candidats proposés par l'opposition : 4 voix POUR, 0 voix CONTRE, 23 ABSTENTIONS.

À la suite du résultat de ce vote, les deux délégués titulaires élus et le délégué suppléant élu pour siéger auprès du SYGAM sont les suivants :

Délégué titulaire 1 : Jean GATSCHINE

Délégué titulaire 2 : Jean-Pierre MONNIN

Délégué suppléant : Ana-Alexandra NEGRUT

Fait et délibéré à Bavans, le 01 avril 2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040115-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/04/2026
Publiée sur site internet le : 17/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.